

Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 4 - JUIN 2013

LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



Editeur responsable : Ch. Hénuzet – Place Saint-Roch, 30 – 5620 Florennes

Les cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : cahiersducongo@hotmail.com.

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Présidente d'honneur : Eliane Deneumostier – Saive - Rue Fays, 149 - 4400 Ivoz-Ramet

Comité de rédaction : M. Hopperets, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, Ph. et Th. Lindekens, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Prix au numéro : 5 €

Il est temps de renouveler votre abonnement.



Document de la couverture : Lettre vers le Cameroun Britannique partie de Léopoldville 1 le 8 novembre 1941, affranchie au moyen de divers timbres rares sur lettre, notamment le 1,50 F surchargé 5 c des parcs nationaux et le 15 c monument Roi Albert. Griffes censures de Léopoldville 1 et du Nigeria.

Sommaire

Nuances des centres des timbres à 1,50 F	3
Planchage succinct de la feuille Parcs Nationaux à 1,50 F	4
Parc National Albert – La surcharge 5 c sur le 1,50 F	10
Affranchissements des cartes-vues au type Mols suite	13
Est africain allemand - Le 5 centimes vert – Planche fêlée	19
Plus belle la vie des pionniers ?	21
Vloors 30 c rose, un timbre rare suite	23

Nuances du centre des timbres Parcs Nationaux 1,50 F

Il existe deux nuances des centres du 1,50 F :

- le gris noir existe sur le tirage de 1937 et sur le début du tirage de 1938 – les feuilles que nous avons rencontrées, sont numérotées de 600 000 jusque dans les 700 000 (les feuilles vues en 700 000 sont surchargées).
- le gris clair se rencontre sur le reste du tirage de 1938 - par contre, les feuilles vues sont numérotées dans la série 800 000.

Le changement de couleur doit se produire probablement lors de l'utilisation des feuilles numérotées 700 000. Nous pouvons toutefois affirmer que cette numérotation ne se suit pas au vu du tirage.



1937 centre gris noir
feuille 614 617



1938 centre gris noir
feuille 664 287



1938 centre clair
feuille 877 111

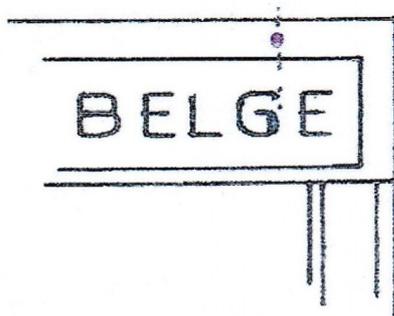
Planchage succinct de la feuille Parcs Nationaux 1,50 F

La feuille à 1,50 F a été surchargée 5 c. Avant d'étudier la surcharge en elle-même, il est intéressant d'étudier le planchage des timbres (étude qui consiste à retrouver la place du timbre dans la feuille qui comporte, dans le cas présent, deux panneaux de 50 timbres), afin de pouvoir situer avec certitude l'emplacement de la surcharge et de pouvoir être certain qu'une surcharge renversée est bien authentique. La majorité des timbres de la feuille possédant des caractéristiques différentes, il est possible ainsi de les différencier.

Variété commune à une grande majorité des timbres :

On trouve dans l'intercadre au-dessus et à l'extrême droite du G de BELGE un point rouge qui est, soit à peine visible, soit visible à l'œil nu.

A peine visible	Nécessite une loupe 12 X	1
Visible	Nécessite une loupe 2 X	2
Très visible	Visible à l'œil nu	3



Panneau 1

1				5			8		
			14		16				
		23		25		27			
	32					37	38		
41		43	44		46	47			50

Panneau 2

51	52	53		55		57	58		
61		63	64			67		69	
71		73	74		76		78		80
	82	83			86		88		90
	92				96		98	99	100

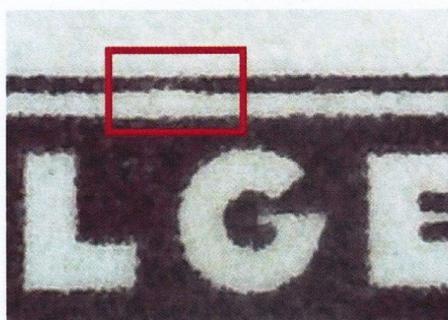
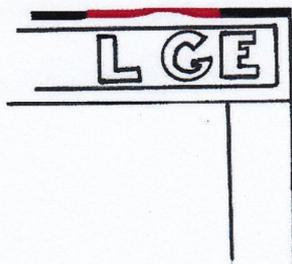
Variétés particulières à certains timbres

Nous allons étudier les variétés propres à certains timbres de la feuille, celle-ci étant divisée en deux panneaux. Les propriétés étant propres à chaque timbre en particulier, seule sa position est indiquée, de 1 à 50 pour le premier panneau et de 51 à 100 pour le second.

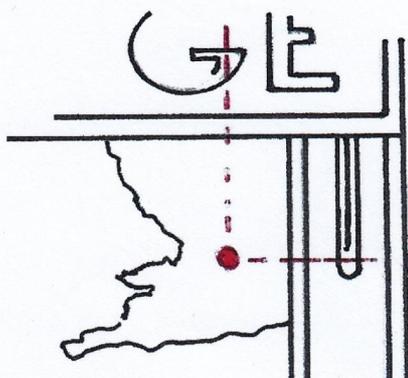
PANNEAU 1

	2					7	8		10
						17		19	20
			25	26	27	28			30
31									40
	42					47		49	50

Position 2 : Le cadre est aminci entre les lettres « L » et « G » de BELGE



Position 7 : Gros point noir, visible à l'œil nu



Le Rendez-vous des Philatélistes

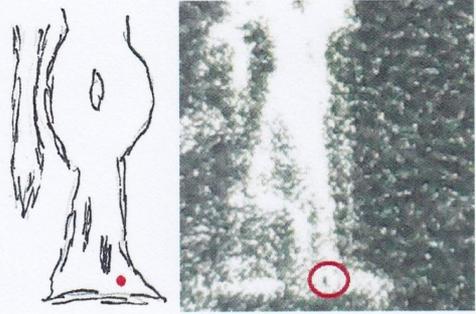
Position 8

1 Gros point blanc 2 Petit point blanc



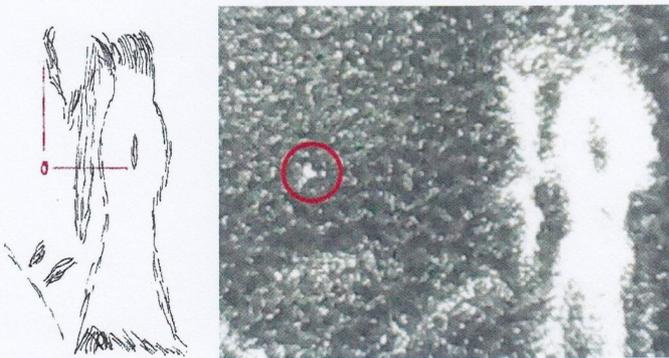
Position 10

Point noir dans le pied de la chute d'eau



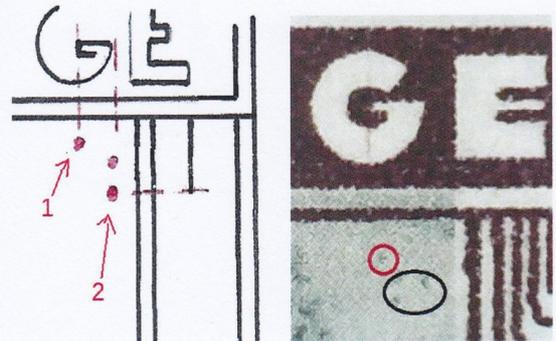
Position 17

Point blanc à mi-hauteur de la chute d'eau



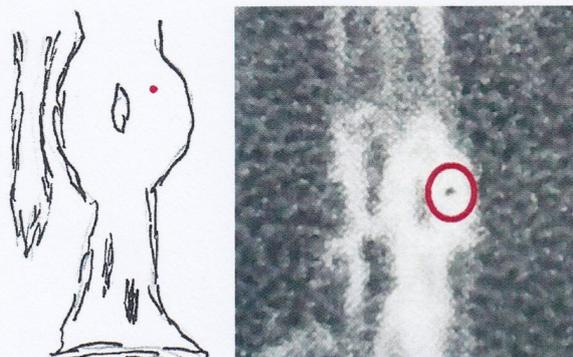
Position 19

1 point de couleur
2 deux petits points noirs

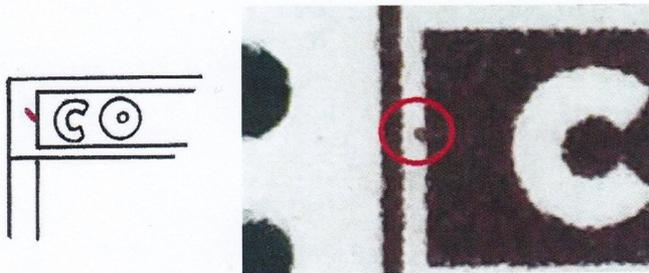


Position 21

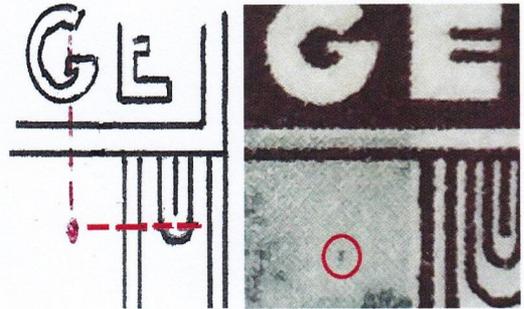
Point noir dans le centre de la chute d'eau



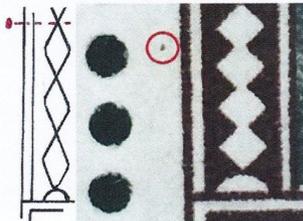
Position 25
Ergot à gauche du « C » de Congo



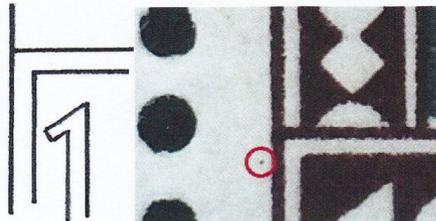
Position 26
Point noir très léger dans l'intercadre



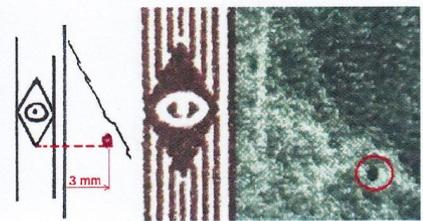
Position 27
Point de couleur



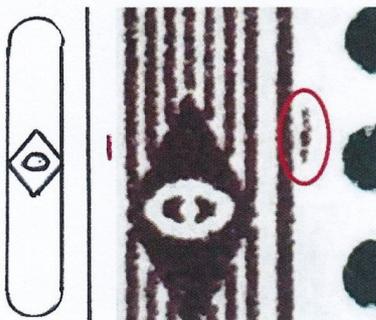
Position 28
Point de couleur



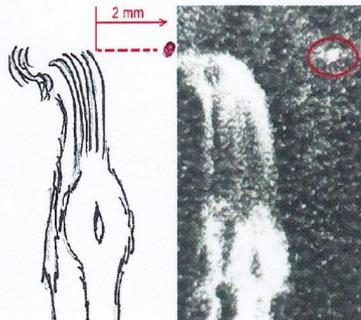
Position 30
GROS point noir



Position 31
Trait de couleur vertical à l'extérieur du cadre



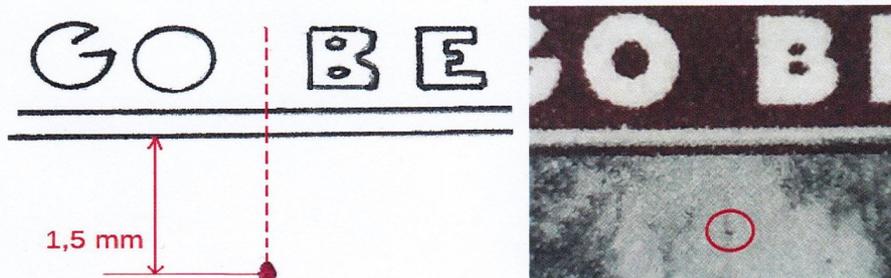
Position 40
Point blanc à droite de la chute d'eau, peu visible avec la surcharge



Position 42
Variété petit lac + tâche blanche

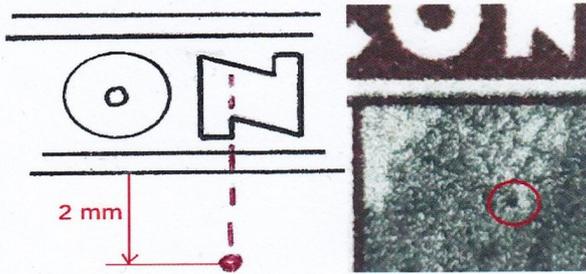


Position 47 : Point de couleur, sur le tirage de 1938 celui-ci apparaît en plus petit



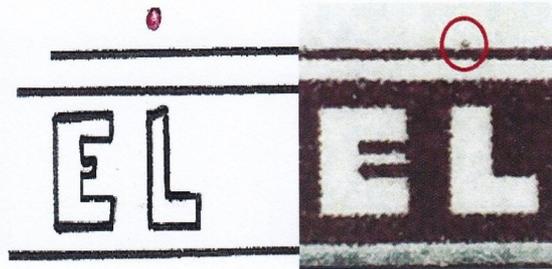
Position 49

Point noir à 2 mm en dessous
du « N » de Congo



Position 50

Point de couleur au-dessus du « L »
de Belge



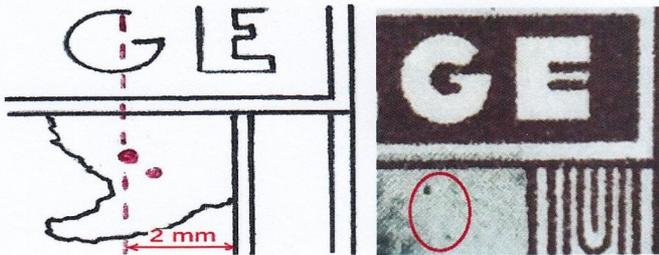
PANNEAU 2

	52					58		
		63	64			68		
81								90
91	92					99		

Position 52

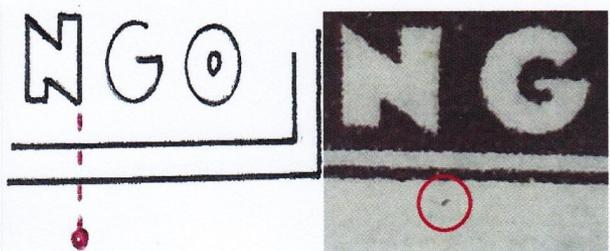
Gros point de couleur et

à droite en biais petit point



Position 58

Point de couleur en-dessous du « N »



Position 63

Point noir en dessous
du « B » de Belge

Position 64

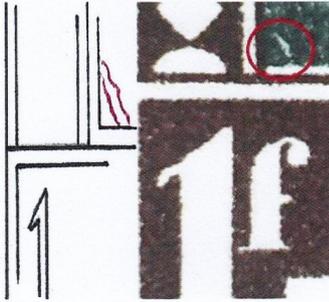
Un gros point blanc fendu
et un plus petit à droite

Position 68

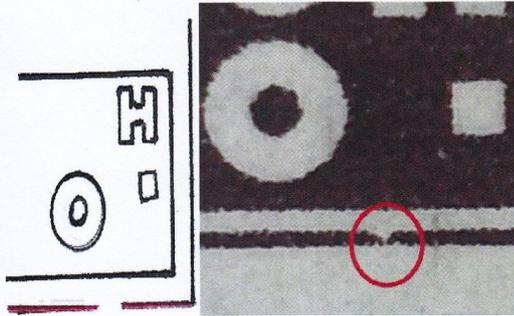
Court trait vertical de couleur
en dessous du « G » de Belge



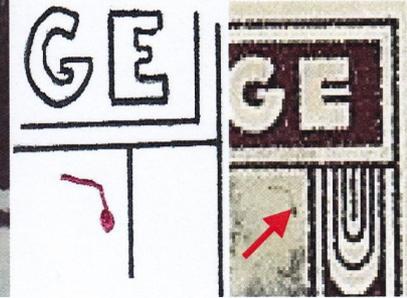
Position 81
Coin inférieur gauche
du centre brisé



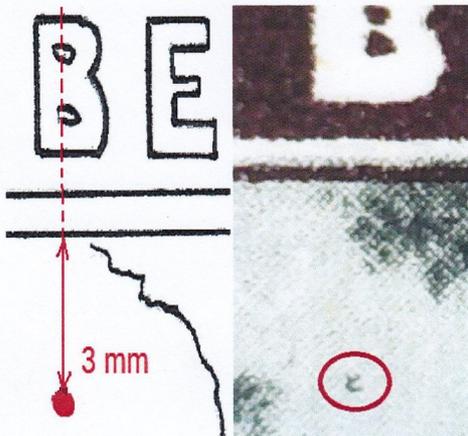
Position 90
Cadre brisé dans le coin
inférieur droit



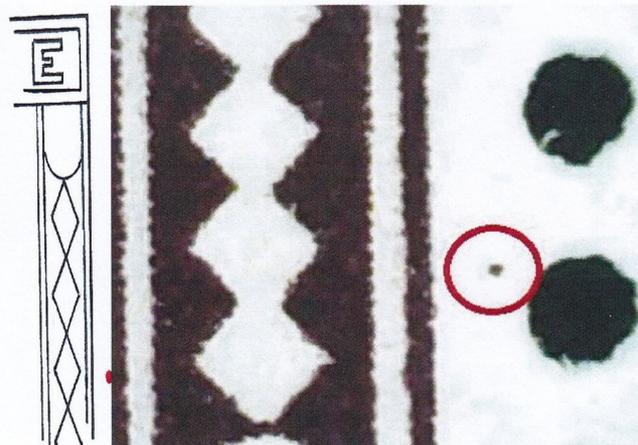
Position 91
COMETE en couleur noire



Position 92
Point noir dans l'axe et en dessous
du « B » de Belge



Position 99
Point de couleur à droite
en dehors du cadre



Avez-vous renouvelé votre abonnement ?

Ordonnance : 12 juillet 1941

Au nom du Gouverneur Général ;
 Le Vice-Gouverneur Général ;
 Vu la loi sur le Gouvernement du Congo Belge ;
 Vu l'arrêté royal du 29 juin 1933 sur l'organisation administrative de la Colonie, spécialement en son article 17 ;
 Vu le décret postal du 20 janvier 1921, spécialement en son article 2 tel qu'il résulte de l'ordonnance législative n° 319/P.T. du 12 juillet 1941 ;
 Vu l'urgence ;
 Ordonne :

Article premier.

420 000 timbres à 1,50 fr émis par l'arrêté ministériel du 22 décembre 1937 portent la surcharge 5 c.

Article 2.

Ce timbre, dont un exemplaire est ci-annexé, est admis pour l'affranchissement des correspondances au Congo Belge, concurremment avec les valeurs actuellement en cours.

Article 3.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication au "Bulletin Administratif du Congo Belge".

Léopoldville, le 12 juillet 1941.

Ermens

Surcharge typographique bleue de l'Imprimerie du Gouvernement à Léopoldville - Surcharge complémentaire « 5 centimes » de même couleur que le « 5 c » & « X » appliquée en même temps que la surcharge des timbres dans l'interpanneau sous les timbres 43 et 48.

Période de validité : 12 juillet 1941 au 31 août 1942



variété



226 5 c/1,50 F

brun carminé et noir

(199)

420 000 ex.

Variété : Tache grise ayant l'aspect d'un petit lac au-dessus de "AUX" de "NATIONAUX" (panneau 1 - n°42)

Curiosités de surcharge :



Surcharge renversée



Surcharge dite « recto-verso »
Il ne s'agit pas en fait d'une impression au verso sur la gomme, mais bien de la trace d'une surcharge non sèche de la feuille précédemment surchargée.



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3

Surcharges déplacées
 Fig. 1 : surcharge légèrement déplacée vers le haut
 Fig. 2 : surcharge fortement déplacée vers le haut avec « 5c » du timbre d'en dessous
 Fig. 3 : surcharge fortement déplacée vers le haut SANS « 5c » du timbre d'en dessous
 = timbre du bord de feuille – très spectaculaire

Essais de surcharge : 2 essais sont recensés à ce jour avec surcharge carmin, valeur d'affranchissement barrée soit par un trait horizontal, soit par un diabolo, ajout de la nouvelle valeur 5 c.

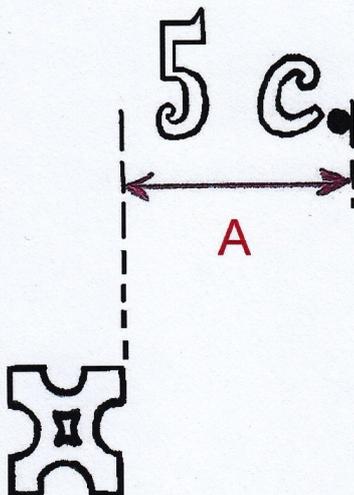


La fonction d'une surcharge est de remplacer une mention du timbre par une nouvelle et ce de manière très lisible. Dans le 1^{er} essai le résultat n'est pas concluant, il ne l'était pas totalement pour le second. Le rouge a été remplacé par le bleu.

Ces deux essais sont connus en bloc de 4 (ce sont les plus grands blocs connus)

Variétés de la surcharge

On rencontre 5 variétés de la surcharge. La distance A séparant le « X » et le point après le « c » de centimes varie.



Mesure de la distance A pour chaque timbre.

PANNEAU 1

1									10
10 mm	10	10	10	10,5	10	9	10	9,5	10mm
9,5	9,5	9,5	9,5	10	9,5	9,5	9,5	9,5	10
9,5	9,5	9,5	9	9,5	10,5	9,5	10	9,5	10
9,5	9,5	9,5	9,5	9,5	11	10,5	11	10,5	11
41									50
9,5mm	9,5	9,5	9,5	10	9,5	9,5	10	9,5	10mm

PANNEAU 2

51									60
9 mm	9	9,5	9	9,5	10,5	9,5	10,5	9,5	10,5
10,5	9,5	10,5	9,5	10,5	9,5	9	9,5	9	9,5
9,5	9,5	9,5	9,5	10,5	9,5	9,5	10	9,5	9,5
9,5	9,5	10	9,5	10	9,5	9,5	9,5	9	9,5
91									100
10 mm	9,5	10	9,5	10	9,5	9	9,5	9	10 mm

Etat Indépendant du Congo

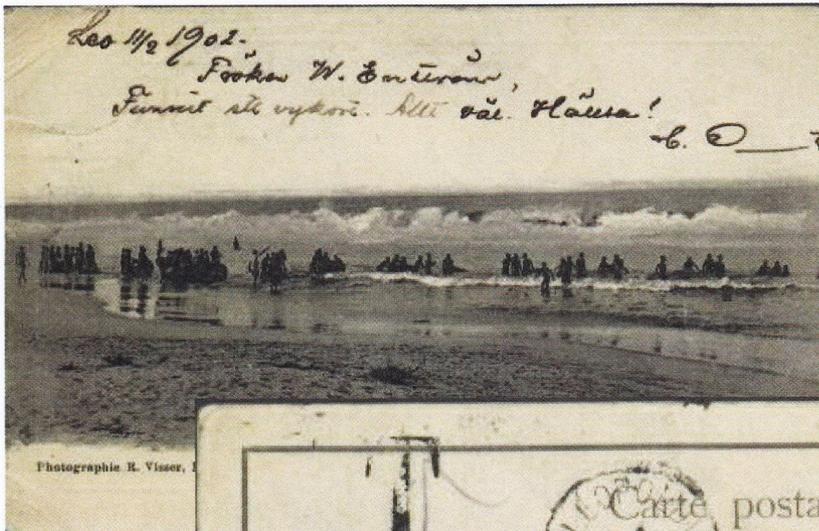
Tarifs et affranchissements Mols des cartes-vues

Suite

Philippe Lindekens

1.6.- Carte devant être affranchie à 50 c, sous-affranchie et taxée

De mon expérience de collectionneur assidu depuis plus de 25 ans, je puis assurer sans hésiter qu'il est extrêmement rare de trouver des cartes-vues taxées avant le 1er mai 1902 pour cause de sous-affranchissement de 50 c. Il est plus aisé de trouver des cartes affranchies à 10 c ou 15 c ayant échappé à la taxation.



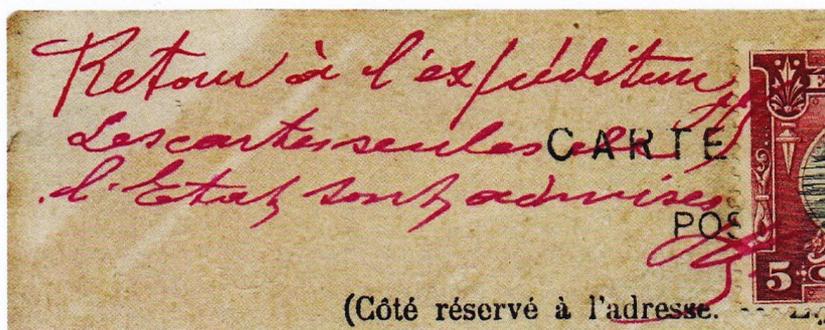
(collection Lindekens)

Carte-vue partie de Léopoldville le 11 février 1902 à destination de la Suède ; passage par Sassnitz Trelleborg le 28 mars.

Griffe congolaise de taxation « T » et indication au crayon bleu « 0,35 » - taxation simple de ce qui manque. Griffe violette suédoise de taxation. L'ensemble fut biffé, probablement par le facteur ne connaissant pas ce tarif particulier.

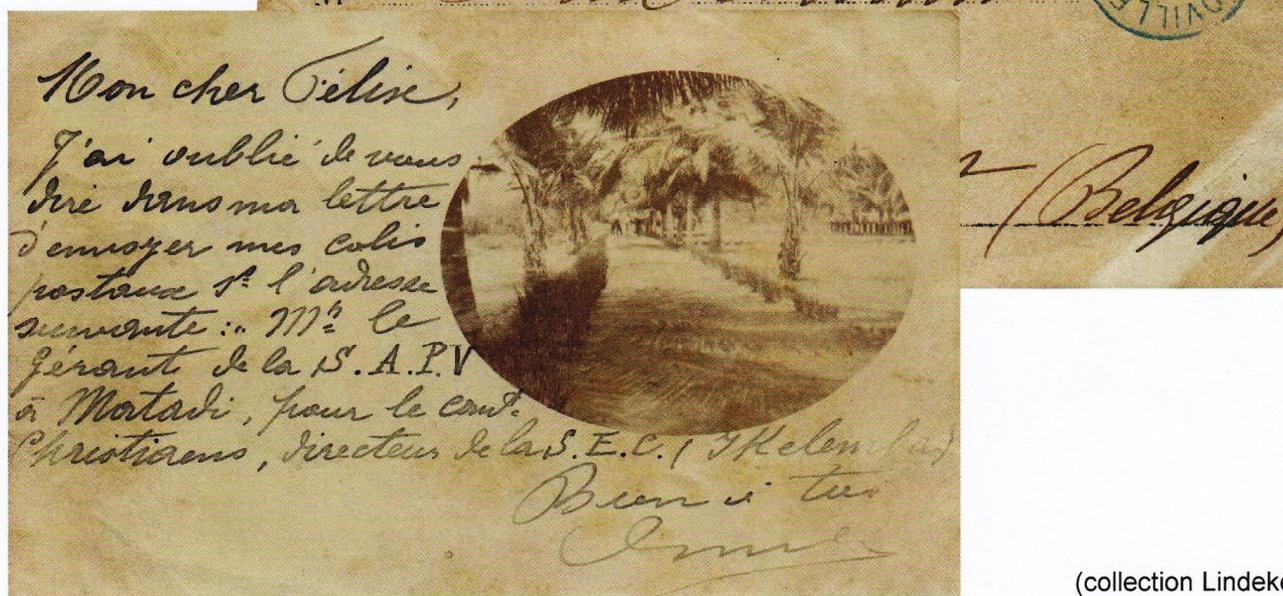
1.7.- Carte (à 50c) sous-affranchie et retour à l'expéditeur

Retour à l'expéditeur
Seules les cartes de
l'Etat sont admises



Carte-vue partie de Coquilhatville le 9 novembre 1898 à destination de Diest ; passage par Léopoldville le 16 novembre. Là, on constate que la carte-vue est sous-affranchie (à 15 c au lieu de 50 c) ; au lieu de la taxer et de la laisser suivre son trajet, le postier décide de la renvoyer à l'expéditeur en y indiquant la note en rouge. Il y indique que seules les cartes de l'Etat (c.à.d. les entiers postaux) sont admises (sous-entendu à ce tarif)

La taxation aurait dû être du double de ce qui manque, soit $2 \times 35 \text{ c} = 70 \text{ c}$; le postier a dû craindre que la carte soit refusée pour la taxe en Belgique.



(collection Lindekens)

Carte-vue date du 9 novembre 1898 – première date rencontrée par l'auteur à ce jour.

1.8.- Arrêté royal du 19 mars 1902 (Bulletin Officiel 1902 p.35)

CARTES POSTALES ILLUSTREES

Le Secrétaire d'Etat,

Vu la Convention postale universelle de Washington (15 juin 1897) ;
Vu l'article 8 du décret du 16 septembre 1885 l'autorisant à fixer les taxes à percevoir sur les objets de correspondance recueillis et expédiés par les bureaux de poste ;
Vu l'arrêté du 28 octobre 1898,

Arrête :

Article premier.

Les cartes postales émanant de l'industrie privée sont admises, en service intérieur entre les différents bureaux de poste de l'Etat, et à la circulation internationale.

Article 2.

Le port de ces cartes est celui du tarif d'affranchissement des cartes postales de l'Etat.

Celles qui ne sont pas affranchies ou sont insuffisamment affranchies sont taxées au double du prix d'affranchissement ou au double de l'insuffisance.

Les cartes qui ne réunissent pas les conditions pour jouir de la modération de port, telles que celles-ci sont stipulées aux chiffres 1 à 5 de l'article XV du règlement d'exécution de la Convention de Washington, sont traitées comme lettres.

Article 3.

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1^{er} mai 1902

Bruxelles, le 19 mars 1902

Au nom du Secrétaire d'Etat :

Les Secrétaires Généraux,
Chevalier de Cuvelier,
H. Droogmans
Liebrechts.

Convention postale universelle de Washington – 15 juin 1897 - Article XV

Cartes postales

1. - Les cartes postales doivent être expédiées à découvert, et porter en tête du recto, le titre « Carte postale » exprimé d'une manière apparente en langue française ou avec traduction sublinéaire en cette langue. Ce titre est suivi, autant que possible, des mentions « Union postale universelle » « (Côté réservé à l'adresse) ». Le reste du recto est réservé aux timbres d'affranchissement, aux indications relatives au service postal (recommandé, avis de réception, etc.) et à l'adresse du destinataire, laquelle peut être écrite à la main ou figurer sur une étiquette collée n'excédant pas 2 centimètres sur 5.

Lorsque l'expéditeur utilise, pour l'étranger, une carte postale du service intérieur, on donne cours à cette carte pourvu qu'elle porte soit le titre, imprimé ou écrit, «carte postale » soit l'équivalent de ce titre dans la langue du pays d'origine.

En outre, l'expéditeur a la faculté d'indiquer au recto son nom et son adresse, soit par écrit, soit au moyen d'un timbre, d'une griffe ou de tout autre procédé typographique.

Des vignettes ou réclames peuvent être imprimées sur le recto. Toutefois, elles ne doivent nuire en rien à l'indication claire de l'adresse, ainsi qu'à l'apposition des timbres et notices du service postal.

A l'exception des timbres d'affranchissement et des étiquettes mentionnées au premier alinéa et au paragraphe 4 du présent article, il est interdit de joindre ou d'attacher aux cartes postales des objets quelconques.

2. - Les cartes postales ne peuvent excéder les dimensions suivantes : longueur, 14 centimètres; largeur, 9 centimètres.

3. - Les cartes postales avec réponse payée doivent présenter au recto, comme titre, sur la première partie : « Carte postale avec réponse payée »; sur la seconde partie : « Carte postale réponse ». Les deux parties doivent d'ailleurs remplir, chacune, les autres conditions imposées à la carte

postale simple; elles sont repliées l'une sur l'autre et ne peuvent être fermées d'une manière quelconque.

4. - Il est loisible à l'expéditeur d'une carte postale avec réponse d'indiquer son nom et son adresse au recto de la partie réponse soit par écrit, soit en y collant une étiquette.

5. - L'affranchissement de la partie « Réponse » au moyen de timbres-poste du pays qui a émis la carte n'est valable que si les deux parties de la carte postale avec réponse payée sont parvenues adhérentes du pays d'origine et si la partie « Réponse » est expédiée à destination de ce pays. Dans les autres cas, elle est traitée comme carte postale non affranchie.

6. - Les cartes postales simples et celles avec réponse payée, émanant de l'industrie privée, sont admises à la circulation internationale pourvu que la législation du pays d'origine le permette et qu'elles remplissent les conditions déterminées dans le présent article pour l'admission au tarif réduit, dans les échanges de pays à pays, des cartes postales émises par les administrations des postes et qu'elles soient conformes, en ce qui concerne le format et la consistance du papier, aux cartes émises par l'office d'origine.

7. - Les cartes postales ne remplissant pas, quant aux indications prescrites aux dimensions, à la forme extérieure, etc. les conditions imposées par le présent article à cette catégorie d'envois sont traitées comme lettres.

Cependant, les cartes postales adressées originairement à l'intérieur du pays d'origine et réexpédiées sur un autre pays sont admises à bénéficier du tarif réduit si elles remplissent les conditions prescrites pour la circulation des cartes postales à l'intérieur du pays d'origine et ne dépassant pas les dimensions fixées au paragraphe 2 précédent.

2. Cartes-vues internationales

2.1.- Carte internationale à 15c.

Les affranchissements à 15c sont possibles avec les timbres suivants :

5 c vert I1+B1 & I2+B2

10 c carmin I2+A4, I3+A5, I4+A5

15 c ocre I+A1b, I+A2/A3



(collection Lindekens)

Carte-vue partie Boma le 11 avril 1904 à destination de Bruxelles où elle parvint le 3 mai (cachet d'arrivée apposé par erreur à cheval sur le timbre) ; affranchissement : 15 c I+A1b



collection Lindekens)

Carte-vue partie de Coquilhatville le 10 août 1908 à destination de Bruxelles où elle parvint le 30 septembre. Affranchissement : 15 c I+A1b « citron » - ajout de colle arabique.



(collection Lindekens)

Carte-vue partie de Basankusu le 31 août 1908 à destination de Bruxelles où elle parvint le 4 octobre (cachet d'arrivée apposé par erreur à cheval sur le timbre) ; passage par Léopoldville le 8 septembre. Affranchissement : 5 c vert I2+B2 & 10 c carmin I3+A5



collection Lindekens)

Carte-vue partie de Boma le 19 décembre 1902 à destination de Gedinne où elle parvint le 8 janvier 1903. Affranchissement : 5 c vert I1+B1 (paire verticale + isolé)

2.2.- Carte internationale au tarif imprimé à 10 c et griffe VERIFIE

Selon la Convention Postale Universelle de Washington du 15 juin 1897

Article XVIII

§7.- (...) tous imprimés présentant la forme et la consistance d'une carte non pliée peuvent être expédiés sans bande, enveloppe, pli ou lien. (...) L'expéditeur a la faculté d'y indiquer son nom, sa profession et son adresse (...)

§8.- Les cartes portant le titre « carte postale » ne sont pas admises au tarif des imprimés.

Les cartes-vues avec mention « Carte Postale » biffée et indication « Imprimé » répondant aux conditions précitées et ayant une formule de politesse de maximum 5 mots de texte purent bénéficier à partir du 1^{er} mai 1902 du tarif imprimé à 10 c.

Les affranchissements à 10 c sont possibles avec les timbres suivants : 5 c vert I1+B1 & I2+B2 et 10 c carmin I2+A4, I3+A5, I4+A5

La poste effectua des contrôles de la bonne application de ces règles et appliqua alors sur la carte la griffe VERIFIE



Carte-vue écrite à Lukula le 15 décembre 1904, partie via Boma le 17/12 à destination de Bruxelles où elle parvint le 5 janvier 1905. Affranchissement : 10 c carmin I2+A4 (collection Lindekens)

A suivre

OCCUPATION BELGE DE L'EST AFRICAIN ALLEMAND

Le 5 centimes vert – Planche fêlée

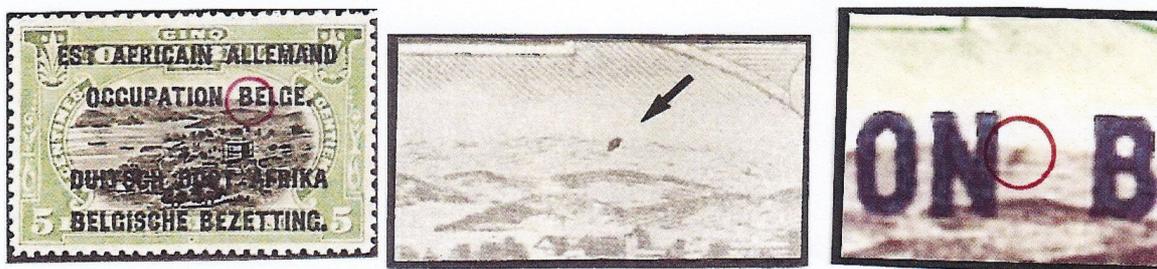
Léo Tavano

En 1919, un ultime tirage du 5 centimes vert fut réalisé. Ce timbre est assez intéressant à étudier. En effet, à cette époque, la planche des centres (E.3) était très usée et la planche des surcharges (L.2) était démontée. Afin de réaliser ce dernier tirage, on dut confectionner une nouvelle planche des centres et re-composer une planche de surcharges.

La planche des centres

Cette nouvelle planche a une gravure nette, fine ; sa nuance varie du gris clair au gris. Elle est caractérisée par la présence d'un gros point noir situé au sommet de la montagne de droite. Ce défaut est causé par un encrassement du relevé de la molette. Il affecte tous les 50 timbres, mais varie légèrement d'un exemplaire à l'autre. Il est souvent masqué par le « B » de la surcharge, mais la finesse de la gravure est suffisante pour identifier ce timbre.

Cette planche est classée « F ».



La planche des surcharges

Cette planche fut conçue en partie avec le matériel provenant de la planche « L.2 ». Nous y retrouvons des variétés de « L.2 » mais à des places différentes. De nouvelles variétés apparaissent aux positions 12, 20, 21, 26 et 36. Cette planche est classée « L.3 ». L'encre est généralement bleu indigo.

La feuille File copy

La feuille « file copy » est complète (coll. M.P.). C'est l'unique cas connu d'un « file copy » concernant l'émission E.A.A.- O.B.

Cette feuille nous précise les données de ce dernier timbre :
Tirage : 100.000 timbres, commande n° 116.042, date 26-5-19.



La variété planche fêlée

En cours de tirage, la planche des cadres (V.3) subit une détérioration. Une fissure apparaît au timbre position 45. Après ce tirage, la planche V.3 sera abandonnée. Pour cette raison, la combinaison des planches V.3-F existe seulement avec la surcharge E.A.A.-O.B. Notons que la feuille « file copy » présente la fissure.

Utilisation

Le tirage de 100 000 timbres nous semble excessif par rapport à son emploi. En effet, il restait encore en circulation beaucoup de timbres provenant du tirage précédent : V.3-E.3 surcharge L.2. D'autre part, en 1919, le courrier était fortement réduit car, la guerre étant terminée, les troupes avaient évacué cette région.

Il restait en fonction, en mai 1919, 4 bureaux civils : KIGALI, KITEGA, USUMBURA et KIGOMA qui ferma en mars 1921. Il en résulte que les timbres du tirage V.3-F furent peu distribués en Afrique. Ce qui se confirme par la difficulté de trouver ce timbre oblitéré, surtout avec la dentelure 15.



45



KIGOMA 9/I/1920

La surcharge « 10 c » de Malines

En janvier 1922, le timbre à 5 centimes vert fut démonétisé et le stock restant fut surchargé 10 C. à Malines. Le nombre de timbres surchargés s'élève à 86.000 exemplaires, mais il est composé de timbres issus des tirages V.3-E.3 et V.3-F. Ces deux cas sont communs en neuf comme en oblitéré.



Le timbre position 45

Nous pouvons trouver ce timbre :

- | | | |
|-----------------|---------------------|----------------|
| A) SANS FISSURE | 5 cent. vert | dent. 14 ou 15 |
| | 10 c / 5 cent. vert | dent. 14 ou 15 |
| B) AVEC FISSURE | 5 cent. vert | dent. 14 ou 15 |
| | 10 c / 5 cent. vert | dent. 14 ou 15 |

Le timbre 45 sans la fissure s'identifie par le repiquage des hachures au cadre inférieur.

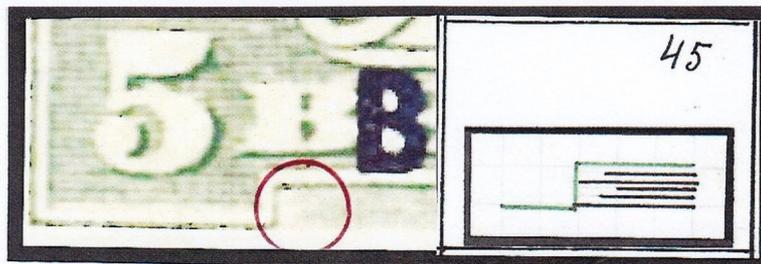




Planche intacte
POSITION : 45



Planche fêlée
POSITION : 45
' LA FISSURE '

FALSIFICATION ou TRUCAGE

5 cent. vert V.3-F. pos. 33
OBLITERE : F.P.O. 320 le 21 AP. 17
Le F.P.O. 320 était à TABORA en avril 1917
à cette date ce timbre n'existait pas !



Plus belle la vie pour les pionniers ???

Eliane Deneumostier-Saive

(adaptation et ajouts par Marc Oblin, avec l'aide de Françoise Schoemans)

Par un beau jour d'été, lors d'une promenade dominicale dans une brocante, j'ai trouvé, parmi de vieux papiers jetés à même le sol, deux lettres toutes simples mais émouvantes parce que témoins de l'époque des pionniers. Laissez-moi donc vous en donner lecture, avec quelques commentaires personnels.

Voici le cadre de la première lettre, un cadre impressionnant, celui des chutes de l'Inkisi.



La première lettre est datée du 31 mars 1912, et écrite sur le beau papier à en-tête de la Compagnie du Chemin de Fer du Congo (Société Anonyme), Siège social : 13, rue Bréderode, Bruxelles. Il s'agit d'un courrier qu'adresse à sa famille un employé de la Compagnie des Chemins de Fer du Congo en poste sur les rives de l'Inkisi. Son nom, son prénom ? Illisibles...

Pourtant cet homme a vécu de réelles aventures et sans doute risqué sa vie bien des fois. Ce que l'on peut déduire avec certitude, c'est qu'il s'agit d'un Liégeois car il cite le pont de Fragnée, célèbre pont de Liège inauguré pour l'Exposition Universelle de 1905. En outre, il parsème sa missive de quelques expressions et bouts de phrases en patois liégeois.

Sa mission est de repérer et de proposer à la Compagnie le meilleur endroit pour construire un pont permettant de franchir l'Inkisi. Il se trouve seul, en pleine brousse, à deux jours de chemin de fer de Matadi. « Voilà plus d'un mois, écrit-il, que je suis ici en brousse sans voir un seul Blanc. Je suis sur la rive droite du

fleuve et je dois continuer sur la rive gauche. Ici il n'y a pas de pont de Fragnée. Je dois traverser en pirogue aux $\frac{3}{4}$ pourrie à 50 m à peine d'une chute et il pleut depuis 15 jours comme en Belgique ».

Il va tenter de construire un pont avec un câble d'acier et des lianes à caoutchouc, tout est emporté par le courant, trop violent car il y a eu trop de pluies récemment. Plus loin il écrit : « Il y a quelques jours j'ai vu sur le bord de la rivière un squelette humain. Je l'ai regardé et j'ai passé, c'est le Congo quoi ! Noyé peut-être ou happé par un croco ». Notre colon attend fébrilement son courrier : « Vous ne vous figurez pas comme j'attends impatiemment de vos nouvelles » et aussi : « je viens de recevoir la bonne lettre d'Alice que j'ai presque déchirée en deux dans l'empressement de l'ouvrir ». Pas de doute, on aimait recevoir du courrier dans le Congo de l'époque !

Notre illustre anonyme explique notamment qu'un bateau-poste vient chercher le courrier (apporté par le steamer) à Banana et ainsi fait gagner deux jours au courrier, car le steamer mettra, lui, encore deux jours de plus avant d'arriver à Matadi. Le bateau-poste est en effet plus rapide que le steamer. Que n'aurait-on fait à l'époque pour faire gagner deux jours au courrier !

En ce qui concerne les journaux, « il y en a assez sans en avoir de trop ». Il semble donc que les journaux étaient transmis en assez grand nombre et permettaient de passer son temps libre en lisant les nouvelles. Nouvelles qui devaient être celles d'il y a un ou deux mois... « Quoique d'opinion différente, je lis de temps à autre certains journaux catholiques : Libre Parole, le XX^{ème} siècle, ... ». En oncle attentionné, notre homme s'inquiète aussi de ses petites nièces : « je voudrais pouvoir leur acheter un peu de chocolat : donnez-leur un morceau pour moi et mille grosses « baiches ».

Des photos sont jointes à sa lettre, photos qui sont malheureusement perdues pour nous. L'une d'entre elles montre « ma maison de Thysville, à gauche la buanderie, puis la cuisine et une remise et la n'zo. Il y a aussi des vues des rapides. » Notre correspondant regrette d'avoir raté certaines photos, « si je les réussis mieux, j'en enverrai d'autres par le prochain courrier » Il décrit sa maison et son mobilier : « Je m'amuse très bien ici, j'ai une belle grande maison où il fait très frais. Elle est très bien agencée et confortable. Le lit est un peu dur mais l'on s'y fait, c'est le Congo. Mon lavabo est en lattes de palmier et les pieds en bois de bambou. J'ai aussi un second lit (malle-lit), que j'ai ouvert et que je fais servir pour y ranger mes livres. Je mange très bien, et je grossis je crois : potage, 2 plats de viande, beefsteack et ragoût quelconque, dessert et café. Je bois environ $\frac{1}{2}$ bouteille de vin rouge par jour, du thé le soir. Le dimanche, une poule. »

Une lettre ne serait pas une lettre sans un bulletin météo : « Sale climat quand même : parfois il fait une chaleur « congolaise », puis 2 h plus tard, il faut le pardessus ». Et la santé ? « J'avais négligé de prendre ma quinine et j'ai attrapé 3 fièvres en 8 jours ». Il y a moins amusant encore : il bat son boy, qui a omis de lui apporter son repas. « Je me suis laissé aller à des voies de fait hier sur un de mes boys(...). D'habitude, je déjeune avant de partir, je ne l'avais pas fait hier et il aurait dû me l'apporter, ce qu'il n'a pas fait. J'ai eu compassion parce que ces gens se laissent faire sans se défendre. »

En PS, il ajoute : « Mon projet de pont est à l'eau car je ne suis pas parvenu à le construire. Demain je suis décidé à passer en pirogue avec armes et bagages et recommencer un nouveau camp sur l'autre rive. J'ai vu un arbre vivant en parasite. Il attache ses racines sur le tronc d'un autre gros arbre ». Malgré les difficultés qu'il rencontre et les soucis que lui procure sa mission, cet homme prend encore le temps de regarder les choses extraordinaires qu'il croise et de les raconter simplement comme faisant partie de sa vie au Congo. Alors, plus belle la vie là bas ?

La seconde lettre que j'ai retrouvée est écrite par la même personne le 6 janvier 1913 à Thysville. « Je ne croyais pas vous envoyer de lettre puisque vous aurez reçu par ce même courrier une carte postale. Seulement j'avais perdu de vue que j'avais envoyé un peu d'argent économisé ici. Je vous disais dans une lettre précédente que j'espérais vous faire parvenir 1000 francs. Si j'étais resté en brousse, j'aurais pu le faire mais à Thysville la vie me revient beaucoup plus cher ». Il explique alors qu'il a dû se meubler, acheter de la vaisselle, aller de temps en temps à la factorerie et offrir un verre à ses collègues pour ne pas passer pour un pingre. Il ne pourra envoyer que 700 francs ne gardant que 15 ou 20 francs en poche. Il précise qu'il réside à Noki, à une altitude de 900 m, les matins y sont parfois frisquets. Bien qu'ayant « la bonne vie au bureau », il s'ennuie beaucoup, a perdu l'appétit et le sommeil car la « ménagère » qu'il avait en brousse est partie. « Je suis absolument seul et ce n'est pas gai du tout ». Mais heureusement il ajoute plus loin, dans cette lettre écrite sur plusieurs jours, « Depuis le 1^{er} elle est revenue et sont aussi revenus le sommeil et l'appétit en même temps » Curieux, non ? Ne serait-il pas amoureux de sa ménagère ?

Il parle d'un autre colon, de Virton, qui retourne en Belgique avec son épouse car il est « révoqué » comme agent de l'Etat (chef poste de 1^{ère} classe). Enfin en PS il indique que l'argent en mandat extérieur sera rapidement envoyé par la poste. Un bon point pour la poste mais, en résumé, en brousse ou en ville la vie ne semblait pas toujours folichonne au Congo à cette époque.

30c rose – 15 mai 1924
Un timbre rare – cause ?

Philippe Lindekens

REMARQUABLE COMPLEMENT



Lettre à en-tête officielle partie d'Elisabethville (type 1 – 23mm) le 12 juin 1925 à destination de Nairobi / Kenya Colony où elle parvint le 3 juillet ; passage par Durban le 19 juin.

Pesée et indication du nombre de ports « 60 / 3 » = 60 grammes / 3 ports

Tarif : valable du 1-5-24 au 30-9-25

Lettre internationale (75 c) + 2 ports suppl. (2 x 40 c) + recommandation internat. (75 c)

Affranchissement correct à 2.30 F avec le minimum de timbres disponibles

Etiquette de recommandation sous N° 319 – Griffes ELISABETHVILLE

Curieux voyage : train E'ville-Durban puis bateau Durban-Mombassa et train jusqu'à Nairobi.

Par contre, l'itinéraire E'ville-Albertville-Kigoma-Nairobi est-il, à l'époque, plus rapide ou plus simple ?

REMARQUABLE AFFRANCHISSEMENT COMPOSE UNIQUEMENT DE « 30 c ».



Lettre recommandée partie d'Elisabethville le 11 juin 1925 à destination de Vienne / Autriche.
Tarif : valable du 01-05-24 au 31-09-25 : Lettre internationale (75 c) + recommandation (75 c) = 1.50 F
Affranchie par 5 Vloors 30c rose : isolé + paire horizontale + paire verticale



Entier parti d'Aba (type 5) le 9 VII 27 à destination de Bruxelles.
Tarif du 1/05/27 au 31/01/34 : carte postale vers la Belgique à 60 c.
Affranchissement complémentaire à l'entier Mols 30 c.

Utilisation « courante » du 30 c rose sur les enveloppes commémoratives de la 2^{ème} LARA
les 12-13 février 1926 – 1^{ère} liaison aérienne Bukama – Léopoldville



Lettre recommandée partie de Bukama le 11 février 1926 vers la Belgique – arrivée à Léopoldville le 13 février, puis acheminée par train vers Boma pour y prendre le 17 février le paquebot Elisabethville 2 de la CMB vers la Belgique où elle parvint le 5 mars.

Cachet type 5 de Bukama. La griffe commémorative existe dans diverses couleurs (dont nuances) :
rouge, verte, bleue, noire, orange

Tarif : lettre vers la Belgique (50 c) +recommandation (1 F) +expres (1 F) = 2.50 F
Mention EXPRES remplacée petit à petit par la griffe AVION.

A suivre